

DEPARTEMENT
Du NORD

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE

Envoyé en préfecture le 07/12/2020
Reçu en préfecture le 07/12/2020
Affiché le 
ID : 059-265904565-20201201-N2101122020-DE
FRATERNITE

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°18
Stage conseil en image

L'An Deux Mille Vingt.
Le 1er Décembre 2020 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël - VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles-
STALLONE Estienne.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès - ALFANO Marie-Joëlle -
KOMIN Pascale - CORREAU Marie-Thérèse - BROUTIN Françoise - MARCZEWSKI
Christiane - VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Monsieur OUAZZI Omar à Madame MAZAGRAN Rosanna Lilia
Madame FROMONT Fabienne à Monsieur VANANDREWELT Rémy
Absents excusés : Monsieur LASSON Jean Marie - Madame GAUTRON Marie-Paule
Absent : Monsieur BELHADRI Youssef.

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'action « Bien dans son corps », un renouvellement de convention de partenariat est sollicité auprès de la société « Image In You », afin de remettre en place un stage de conseil en image axés sur le bien-être et l'estime de soi.

Les séances seront animées par Mme FONTAINE Carla, intervenante artistique.

Un groupe de 8 personnes en situation d'insertion professionnelle sera constitué et devra participer à l'ensemble du stage. Les séances auront lieu deux mardis en journée complète les 22 janvier et le 5 février 2021, si les conditions sanitaires le permettent (report possible au 1^{er} trimestre 2021).

Le coût s'élève à 200€ X 4 séances, soit 800€, pour 8 bénéficiaires.

Co financement CAF et département sur cette action.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à accepter les dépenses afférentes à cette action et de signer les conventions.

**La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE DES VOIX**

AUTORISE : Monsieur le Président à prendre en charge les dépenses afférentes.

AUTORISE : Monsieur le Président à signer les conventions.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE

Publiée le 03/12/2020

Transmise au Représentant de l'Etat le 03/12/2020

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative le LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.